Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents 29
Nombre de votants 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2022-07

Nomenclature : 8.4 - aménagement du territoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 2 mars 2022

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Julie BARNET, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Elsa GOUBALI, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Sophie LAGNIER, Corinne PIOMBINO,
- MM. Dominique MARTIN, Florent ROYER.

Pouvoirs :

- Mme Sophie LAGNIER à Mme Nathalie GAY ;
- Mme Corinne PIOMBINO à Mme Maryse PATAILLE ;
- M. Dominique MARTIN à M. Jean-François GUINOT ;
- M. Florent ROYER à Mme Corinne BUGAUT.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

RÉNOVATION DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION DE LA SALLE JEAN PATHIE DE LA MAISON DE MARSANNAY - APPROBATION DE L'OPÉRATION DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR

Considérant que l'installation de chauffage de la salle Jean Pathie de la Maison de Marsannay, installée lors de la construction de la Maison de Marsannay en 1982, est une centrale de traitement d'air (CTA) ;

Considérant que cette installation est vieillissante ;

Considérant que la salle Jean Pathie est la salle principale du bâtiment et accueille régulièrement des spectacles, des concerts, des conférences et des manifestations publiques ou privées et qu'elle participe pleinement à l'animation de la commune ;

La commune souhaite entreprendre des travaux de rénovation de l'installation de chauffage-ventilation de cette salle avant que le matériel vieillissant ne tombe en panne et dans le souci de l'optimisation des consommations d'énergie.

À ce titre, la commune a sollicité un cabinet d'étude pour la réalisation d'un avant-projet visant à déterminer la solution technique la plus avantageuse et estimer les coûts des travaux.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20220310-DELIB2022-07-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Considérant l'étude technique et l'estimation des travaux réalisés par le cabinet d'étude ;

Considérant le dispositif « patrimoine communal » du Conseil départemental de la Côte d'Or ;

La commune souhaite solliciter ce partenaire pour une aide financière à la réalisation de ces travaux.

Considérant qu'en vertu de ses délégations, par décision n° 2022-07 du 10 février 2022, Monsieur le Maire a sollicité, sur cette opération estimée à 195 700,00 € HT, une subvention au titre du dispositif « patrimoine communal » du Conseil départemental de la Côte d'Or (taux de 30 % plafonné à 30 000 €),

Considérant que les crédits sont inscrits au budget sur l'exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » réunie le 28 février 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

⇒ **d'adopter le principe de l'opération de rénovation de l'installation de la centrale de traitement d'air de la salle Jean Pathie de la Maison de Marsannay pour un montant de 195 700 € HT,**

⇒ **de prendre acte du dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Côte d'Or sur ce projet au titre du dispositif « patrimoine communal » (taux de 30 % plafonné à 30 000 €),**

⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 9 mars 2022

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20220310-DELIB2022-07-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022